

Evènement parallèle organisé par le Réseau des femmes de l'APF en marge de la Commission de la condition de la femme

-

Comment renforcer les partenariats entre les parlements et la société civile afin de de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux droits des femmes?

-

New York, 11 mars 2015 de 18h30 à 20h00

Thème :

Renforcer la collaboration et les interactions entre les parlements et la société civile afin de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux droits des femmes, tels que la Déclaration de Pékin et son plan d'action.

Contexte :

En septembre 1995, un nombre record de 17 000 participants et de 30 000 activistes se sont réunis à Beijing, à l'occasion de l'ouverture de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Cette conférence historique qui a suscité de nombreux débats, s'est clôturée, au terme de deux semaines de travaux, par la ratification, par 189 Etats, de la Déclaration et du programme d'action de Beijing. Au cours des années qui ont suivi cette conférence, les gouvernements, la société civile et le public ont traduit, sur le terrain, les promesses du Programme d'action, engendrant ainsi de véritables changements en faveur des femmes du monde entier.

Cependant, si des progrès indéniables ont été réalisés au cours de ces 20 dernières années, le programme d'action était néanmoins un programme ambitieux qui envisageait l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie. Or, aucun pays n'a mis en œuvre cet engagement de manière intégrale. En effet, les femmes continuent de gagner moins que les hommes et sont généralement plus susceptibles d'occuper des emplois peu qualifiés. Un tiers des femmes subissent toujours des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie et chaque jour dans le monde, 800 femmes meurent encore pendant l'accouchement à cause des inégalités en matière de droits reproductifs et d'accès aux soins de santé.

Face à ce constat, le 20e anniversaire de la Conférence de Beijing offre une nouvelle occasion de se réunir afin de faire le bilan de ces 20 années de lutte pour le droit des femmes tout comme il va nous permettre de mettre en avant des opportunités en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour l'après-2015.

Si dans ce combat en faveur de l'égalité des sexes, chaque citoyen a un rôle à jouer, les parlementaires ont, pour leur part, un rôle et des responsabilités particulières dans la mise en œuvre des engagements internationaux pris par les Etats. En effet, de par leurs fonctions

législatives et en tant qu'institutions représentatives au rôle clé au sein de la vie politique, les parlements et leurs membres sont des acteurs majeurs de promotion et de mise en œuvre des instruments internationaux de protection des droits des femmes.

Cependant, il a également été rappelé, à plusieurs reprises, au cours des évaluations réalisées pour préparer cette 59^{ème} Commission, que pour réaliser pleinement les droits des femmes, des partenariats et des collaborations fortes entre les différents acteurs de la société sont nécessaires et indispensables.

Parce que le Réseau est également convaincu que ces partenariats sont essentiels, l'évènement qu'il organisera, le 11 mars prochain, mettra l'accent sur cette thématique précise : les alliances et les partenariats entre d'une part les parlements et d'autre part les autres acteurs de la société impliqués dans le combat en faveur de l'égalité à savoir la société civile, les organismes de recherches et les organisations internationales.

Trois domaines dans lesquels cette collaboration est nécessaire afin de renforcer la mise en œuvre effective des droits des femmes, tel que le prévoit le programme d'action de Pékin, seront abordés.

- Le premier domaine sera celui de la participation des femmes en politique. La participation des femmes à la vie politique est un droit garanti par plusieurs conventions internationales. Cependant, faire de ce droit abstrait une réalité demande un réel investissement sur le terrain.

A cet égard, des exemples de bonnes pratiques développées par des organismes de la société civile afin de favoriser l'engagement des femmes en politique seront analysés.

- Le deuxième domaine qui sera abordé sera celui de l'intégration de l'égalité des sexes dans le travail législatif. Dans cette perspective nous tenterons de répondre à la question suivante : « Quelles synergies et collaborations sont à développer, au sein des parlements, afin de s'assurer que le genre soit pleinement intégré, de manière transversale dans la législation d'un Etat ? »
- Finalement, le troisième domaine qui sera traité lors de cet évènement parallèle sera celui du contrôle de l'action gouvernementale. La question à laquelle les intervenants répondront sera donc : « Quels mécanismes les parlements peuvent-ils utiliser, en collaboration avec la société civile et les organisations internationales, afin de s'assurer que les politiques et les programmes gouvernementaux respectent *de facto* le principe d'égalité et de non-discrimination ».

Objectifs :

- Identifier des exemples de bonnes pratiques concernant des collaborations et partenariats entre le Parlement, la société civile et les organisations internationales et régionales.
- Déterminer différentes pistes d'actions à entreprendre afin de mettre en œuvre le plus efficacement possible les engagements internationaux en matière de droits des femmes à l'aube de l'adoption d'un nouveau cadre de développement.

Informations pratiques

Lieu : Salle de conférence 8, bâtiment de l'Assemblée générale, New York.

Date : 11 mars 2015 de 18h30 à 20h00.

Contact : Nadège Dazy, ndazy@apf-fr.org, 0033 1 40 63 91 68.